



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lanoraie procédera à l'adoption du budget pour l'année financière 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, en séance extraordinaire le 19 décembre 2022 à 19 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Lors de cette séance, il sera traité exclusivement du budget pour l'année financière 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

DONNÉ à Lanoraie ce 8 décembre 2022.

Brigitte Beuparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidant à Lanoraie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13 h et 14 h, le 8 décembre 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église, et sur le site Web.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 décembre 2022.

Brigitte Beauparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe